AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2762
FR0011271600-FS0820

30 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 juillet 2020, le seuil de 5% du capital de la société FERMENTALG et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 033 435 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 4,59% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FERMENTALG sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé selon le déclarant de 20 333 199 actions représentant 22 534 553 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.